
Nombre de membres

Séance du 05 avril 2016

en exercice: 15

L'an deux mille seize et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire)

Présents : 10

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal)

Votants: 15

Représentés: Patrick LEHAGRE par Yvette DUTERTRE, Ghislain GUYON par Jacques MOTARD, Marie-Pierre CHUM par Christiane MACHEFER, Valérie BOUIN par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER par Sydney HATWELL

Secrétaire de séance: Sydney HATWELL

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance 1^{er} mars 2016 concernent :

- **Conclusion** d'un contrat avec la Société Pyro Concept pour la fourniture et le tir du feu d'artifice pour un montant de 1 416,67 € HT,
- **Attribution** d'une aide par la Région Centre Val de Loire d'un montant de 33 000,00 € pour l'aménagement de la Place Andrée COUSIN.
- **Attribution** d'une aide par le Département de Touraine d'un montant de 7 200,00 € pour des travaux de renouvellement de chaussée dans la traverse d'agglomération (RD 338, Place Andrée COUSIN).
- **Achat** de panneaux auprès de la Société CIN-JCR Communication pour un montant de 211,40 € HT.
- **Commande** de travaux pour le démoussage de la toiture de la salle Madeleine GUILLEMOT et de la mise en œuvre d'une étanchéité provisoire avec goudron sur le bac acier de la bibliothèque pour un montant de 1 530,00 € HT.
- **Commande** de travaux de couverture de l'abri de jardin dans le Parc de la Maison des Associations pour un montant de 2 868,00 € HT auprès de la Société Nouvelle POUTIER.

Objet: Budget Principal - Décision Modificative n° 1 - DE 2016 033

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

| | | | |
|-----|--------------------|----------|--|
| 022 | Dépenses imprévues | -4600.00 | |
|-----|--------------------|----------|--|

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs | 4600.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 1322 - 243 | Subv. non transf. Régions | | 33000.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 33000.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 33000.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CHARENTILLY, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'APEC - DE 2016 034

Madame Muriel CHERUAU expose que l'APEC a déposé son dossier de demande de subvention en retard, ce qui explique que cette subvention soit votée aujourd'hui. L'APEC a fait une demande de subvention supérieure à 1 000,00 €. Madame Muriel CHERAU rappelle que cette association est scindée en deux parties (festive et garderie). Il est proposé d'attribuer une subvention de 900,00 €.

Monsieur Sydney HATWELL demande s'il y a eu d'autres versements à l'APEC (subventions exceptionnelles) ?

Madame Muriel CHERUAU répond qu'il n'y a pas eu d'aide financière sauf la mise à disposition des locaux.

Monsieur Jean AGEORGES rappelle que cette association est d'intérêt général car elle assure la gestion de la garderie. On passerait de 650,00 € à 900,00 €

Madame Muriel CHERUAU explique que l'on reste sur un montant raisonnable de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association des Parents d'Élèves de Charentilly.

| BENEFICIAIRES | MONTANT DU CONCOURS / € |
|---------------------|-------------------------|
| ASSOCIATIONS | |
| APEC | 900,00 € |
| TOTAL | 900,00 € |

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **900,00 €** à l'Association des Parents d'Élèves de Charentilly,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Conclusion d'une convention pour la participation financière au fonctionnement de l'Antenne du Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté (RASED) de Saint-Cyr-sur-Loire - DE 2016 035

Vu la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 211-8, L 211-15 et D 411-2.

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Antenne du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) se situe sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.

Que ce réseau est assuré par du personnel spécialisé de l'Education Nationale :

- Un psychologue scolaire,
- Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E)
- Un chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G).
- **Que** sont à la charge des communes du secteur : le local adapté pour ces professionnels, une ligne téléphonique et un équipement informatique avec connexion à internet en plus du matériel spécifique de rééducation.
- **Qu'il** convient de passer une convention avec la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour répartir équitablement les dépenses de fonctionnement entre les communes du secteur.
- **Que** la participation des communes est fixée à 1,50 € par élève scolarisé dans les établissements scolaires 2015-2016 de la Commune de Charentilly.
- **Qu'**ainsi, il en coûtera 169.50 € pour l'année scolaire 2015-2016 (113 x 1.50€) (**Calcul établi avec les effectifs prévisionnels 2015**).

Considérant l'intérêt éducatif de cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** les termes de la convention telle que proposée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention pour la participation financière au fonctionnement de l'Antenne du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).
- **Dit** que la convention sera annexée à la présente délibération.

Monsieur Sydney HATWELL explique que le RASED soutient aussi bien les enfants que les familles et, trouve que cette participation n'est pas élevée au regard du service rendu.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION BATIMENT DU 31 MARS 2016

Monsieur Jean AGEORGES expose que lors de cette commission il a été fait un point financier sur le coût du marché de la Mairie et de l'aménagement des espaces publics périphériques. Le total s'élève à 540 000,00 € HT. Un avenant a été conclu avec la Société Hory Chauvelin pour la reprise du pignon Ouest pour rendre le pignon symétrique de l'ancienne mairie et la reprise de l'angle Nord-Ouest de la Mairie.

Monsieur Jean AGEORGES ajoute qu'il y aura sans doute un peu de retard dans la livraison du marché. Le bâtiment est pratiquement couvert.

Il a également été fait un rappel des principales réalisations qui ont été initiées depuis le mois d'avril 2014, les divers travaux en cours et les travaux qui sont à exécuter.

Par ailleurs, il a été question du sinistre de l'école (infiltration d'eau). L'assurance dommage-ouvrage a été engagée, il y aura une reprise en sous-œuvre.

Enfin, il y a eu une discussion afin d'identifier les opérations susceptibles d'être entreprises :

- Réhabilitation des anciens abattoirs,
- Réhabilitation de l'ancien Presbytère,
- Réhabilitation de la salle Maurice Pilorge,
- Acquisitions de matériels de cuisine.

De plus il a été question du problème d'évacuation des Eaux usées à l'école. Il y a eu un passage de caméra qui a fait apparaître un flash au niveau d'une canalisation.

COMPTE RENDU DES EPCI

CCGC - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2016

Madame Christine LAVEAU expose que lors de cette réunion le Budget a été voté (4 votes contre et 3 abstentions). Il y a eu beaucoup de discussions pour expliquer le recadrage budgétaire. Il a été expliqué que la réserve serait placée en dépenses imprévues pour justifier les 2 % d'économie. Madame Christine LAVEAU ajoute qu'il devrait être fait des économies sur les dépenses non génératrices de recettes.

Cadre de vie – Environnement

Madame Martine DEMEURÉ explique que lors de cette commission, il a été question du choix du logo de la nouvelle déchetterie et des nouveaux horaires.

Monsieur Yann JAUNASSE précise que ces horaires sont inadaptés et propose que les membres de la commission cadre de vie – environnement fassent pression pour revoir la grille « horaires d'ouvertures ».

Monsieur Sydney HATWELL demande s'il est prévu d'ouvrir certains dimanches ? Non cela n'est pas prévu pour le moment.

Madame Muriel CHERUAU indique que les nouveaux horaires sont visibles sur le site de la commune.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Monsieur Jacques MOTARD expose que lors de cette réunion il y avait à l'ordre du jour le vote du Budget et, qu'il a été proposé un modèle de convention pour envisager un forage.

Un point d'eau a été identifié au niveau du lieudit « Les Grandes Tailles » à Charentilly. Pour que ce dossier soit réalisable il faudrait aliéner 2 Chemins Ruraux. Une rencontre avec les propriétaires concernés a déjà eu lieu.

Monsieur Jacques MOTARD souhaite savoir si le Conseil Municipal est favorable à ce projet. Un avis de principe étant nécessaire pour lancer le pré-forage. Ensuite s'il y a de l'eau, l'opération pourrait être lancée et, dans la négative, l'opération serait arrêtée.

Monsieur Yann JAUNASSE demande pourquoi le projet de la Goguerie n'est pas relancé ? Monsieur Jacques MOTARD répond que la Direction Départementale des Territoires s'y oppose.

Monsieur Jacques MOTARD ajoute que s'il y a un problème d'alimentation en eau potable, cela bloquera le développement des communes.

Pour mémoire, la procédure d'aliénation d'un chemin rural est dictée par les articles L 161-10 du Code rural et R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière.

CAVITES 37

Madame Martine DEMEURÉ explique qu'il n'y a pas eu de quorum lors des 2 premières réunions.

Questions diverses

ECHO

Il va être fait un rappel des horaires de tonte, une information sur les horaires de déchetteries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20